Réf. Farde e-Assemblées : 2615071

N° OJ : 322

Projet d'Arrêté - Conseil du 09/09/2024

Objet : Subside 2024 - asbl "Entreprendre Bruxelles".- Avenant n° 2.

Le Conseil communal,

Considérant la volonté de la Ville de Bruxelles de mettre en place une aide financière visant à favoriser l'ouverture de commerces originaux, qualitatifs et générateurs de dynamisme pour les quartiers commerçants de la Ville de Bruxelles et de mandater l'asbl communale Entreprendre Bruxelles pour ce faire;

Considérant sa décision n° 54 du 22/04/2024 d'adopter la convention entre l'asbl "Entreprendre Bruxelles" et la Ville de Bruxelles;

Considérant sa décision n° 97 du 27/05/2024 d'adopter l'avenant n° 1 à la convention entre l'asbl "Entreprendre Bruxelles" et la Ville de Bruxelles;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins,

Arrête :

Article unique : L'avenant n° 2 à la convention entre l'asbl "Entreprendre Bruxelles" et la Ville de Bruxelles est adopté.

Annexes :

Avenant 2 convention Entreprendre Bruxelles FR 2024 (Consultable au Secrétariat des Assemblées)
Avenant 1 convention Entreprendre Bruxelles FR 2024 (Consultable au Secrétariat des Assemblées)
Convention Entreprendre Bruxelles FR 2024 (Consultable au Secrétariat des Assemblées)